

Procès-verbal
Comité de Direction de la Ligue Féminine de Handball
Jeudi 18 avril 2013
A la FFHB

Membres présents :

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président de la FFHB*, représentant Patricia SAURINA, *Présidente de la LFH* ; **Olivier KRUMBHOLZ**, *Sélectionneur France A (également porteur du pouvoir de Philippe BANA, DTN)* ;

Représentants clubs : **Jean-Marie SIFRE**, *Issy Paris* ; **Benoît GUILLOUS**, *Le Havre* ; **Thierry WEIZMAN**, *Metz (également porteur du pouvoir de Jeanne-Marie TORRES, Toulon/St-Cyr, Vice-présidente LFH)*

Représentante de l'arbitrage : **Stevann PICHON** (*par conférence téléphonique*)

Représentant des entraîneurs : **Frédéric BOUGEANT** représentant Thierry VINCENT

Membre excusée :

Personne qualifiée en contrôle de gestion : **Michel GROPPI**

Représentante des joueuses : **Amélie GOUDJO**

Invités présents :

Conseillère de la Présidente de la LFH : **Odile DUBUS**

Représentants FFHB : **François GARCIA**, *Président de la CCA (par conférence téléphonique)* ; **Eric BARADAT**, *Sélectionneur Adjoint France A* ; **Gérard JUIN**, *Médecin de l'équipe de France*

Secrétaire UCPD1F : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes*

Salarié FFHB : **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique*

Salarié LFH : **Aurélie REMY**, *chargé de mission communication - médias*

► **Invités excusés :**

Jean-Pierre FEUILLAN, *Vice-président chargé du marketing* ; **Alain KOUBI**, *trésorier de la FFHB*

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.

Les membres du Comité de Direction adressent leurs pensées les plus chaleureuses à Patricia SAURINA et lui font part de tout leur soutien dans le combat qu'elle mène contre la maladie.

La séance est ouverte à 14h30 au siège de la FFHB. L'ordre du jour est abordé.

➤ **Médias**

✓ *Diffusions sur la fin de saison 2012/2013 (be in Sport)*

Joël DELPLANQUE rappelle les retransmissions programmées pour les play-offs :

- Un quart de finale retour (Le Havre-Issy Paris aux Docks Océane), le club de Nîmes ayant refusé la diffusion de sa rencontre pour cause d'horaire,
- Les deux demi-finales retour (aux Arènes de Metz et au Palais des Sports d'Orléans),
- Les deux finales (aller et retour).

Des efforts de programmation ont été faits par be in SPORT pour couvrir l'ensemble des matches, notamment les finales aux horaires souhaités par les clubs, compte tenu des reports éventuels liés aux finales européennes de Metz et Issy Paris.

✓ Perspectives de programmations 2013/2014 (Sport+)

Joël DELPLANQUE rappelle les conditions de l'engagement fédéral avec Canal+ pour les 4 prochaines saisons (2013/14 à 2016/17) :

- un lot unique comprenant les rencontres des équipes de France et de LFH (championnat et coupe de la Ligue) a fait l'objet de l'appel à candidatures auquel ont répondu Canal+ et be in SPORT,
- après que les deux offres ont été déclarées irrecevables, les négociations de gré à gré ont conduit le Bureau directeur de la FFHB à retenir Canal+ comme diffuseur officiel de ces compétitions,
- le contrat (en cours de finalisation) devrait prévoir une diffusion, sur Sport+, de 16 matchs de championnat LFH (dont les 4 demi-finales et les 2 finales) ainsi que 3 matchs de coupe de la Ligue (2 demi-finales et la finale),
- les horaires privilégiés retenus par Sport+ visent le mercredi soir entre 20h et 20h45,
- deux espaces de parrainage (bilboards) sont réservés gracieusement par Canal+ pour des partenaires de la LFH ou des clubs autour de chaque retransmission,
- l'objectif reste d'obtenir l'assurance que les rencontres non diffusées sur Sport+ puissent être retransmises sur les chaînes locales qui en feraient la demande.

Jean-Marie SIFRE, au nom de l'UCPD1F, regrette que les présidents de clubs de LFH n'aient pas été davantage associés aux réflexions préalables au lancement de l'appel à concurrence et notamment au choix de ne pas allouer les compétitions LFH à part.

✓ Conditions des diffusions (cahier des charges)

Aurélié REMY confirme les conditions impératives pour les retransmissions futures :

- Sur be in SPORT : présentation d'un sol à tracé unique Handball avec installation prioritaire du Taraflex appartenant à la LFH ou, en cas d'impossibilité exceptionnelle, dispositif de masquage des lignes. Les coûts de transport du Taraflex (ou de fabrication du masquage) sont pris en charge par la LFH ;
- Sur Sport+ : installation d'un revêtement à tracé unique Handball (masquage des lignes proscrit).

Concernant le revêtement Handball, Joël DELPLANQUE indique les réflexions en cours : Metz s'est engagé contractuellement à racheter, en juin 2013, le Taraflex acquis par la LFH à l'été 2011. Dès lors, la LFH examine avec son partenaire Gerflor les conditions, notamment tarifaires, dans lesquelles, d'une part, un revêtement Taraflex pourrait être mis à disposition des clubs pour chaque match télévisé et, d'autre part, une proposition d'achat pourrait être formulée aux clubs demandeurs.

Des éléments plus précis seront présentés à l'assemblée générale de fin de saison.

✓ Principes réglementaires

L'objectif étant d'assurer des retransmissions de qualité dans des délais de programmation raisonnables pour les clubs organisateurs, des modifications seront intégrées dans les règlements LFH pour 2013/14 soumis à l'assemblée générale de fin de saison :

- D'une part, le choix des affiches télévisées devra être arrêté au minimum 4 semaines à l'avance (hors play-offs) et respecter un délai minimum de 2 jours francs entre deux rencontres consécutives ou de 6 jours francs lorsque l'un des deux matchs est une rencontre de coupe d'Europe,

- D'autre part, la COC nationale sera habilitée à fixer définitivement la date et l'horaire d'un match télévisé, dès lors que les conditions précitées seront respectées, sans que la date choisie n'ait besoin d'avoir été identifiée au calendrier officiel comme une date de report,
- Enfin, en cas de non-respect, par le club recevant, du cahier des charges des diffusions TV, une pénalité financière automatique sera infligée par la LFH.

➤ Sportif

✓ Calendrier sportif 2013/2014

Le calendrier 2013/2014, élaboré par le groupe de travail « calendrier-compétition », est adopté à l'unanimité et sera présenté au vote de l'assemblée générale de fin de saison.

S'agissant de la construction du calendrier 2014/2015, les membres du Comité de direction évoquent les orientations que le groupe de travail « calendrier / compétition » devra prendre en considération pour élaborer un premier projet :

- débuter la saison sportive plus tôt (fin août),
- possibilité de positionner les finalités de coupe de la Ligue en juin voir fin août, quitte à doter la compétition de prize money,
- fixer une journée de championnat entre Noël et le Jour de l'An.

Les autres principes (notamment protection des clubs européens) restant applicables.

Par ailleurs, le même groupe de travail est mandaté pour initier les réflexions sur les conditions (formules des compétitions, règles d'accession / relégation, etc.) dans lesquelles pourrait intervenir, à la fin de l'Olympiade 2012/2016, un passage à une poule de LFH comprenant 12 équipes.

✓ Retour sur les vœux adoptés par l'Assemblée fédérale des 12 et 13 avril

Cécile MANTEL revient brièvement sur les vœux adoptés par l'assemblée fédérale réunie à Caen :

- Réforme des compétitions nationales, avec notamment le passage à 3 poules de N1 et 8 poules de N3 dès la saison 2013/14,
- Suppression de la règle du brûlage pour les joueuses des centres de formation agréés,
- Encadrement accru du doublement pour les joueuses des centres de formation, en limitant la possibilité de doublement sur un même week-end de compétition (du mercredi au dimanche inclus) sauf si les deux équipes jouent se déplacent en matchs à l'extérieur.

✓ Point d'étape JIPES

Le Comité de direction débat de la demande d'une majorité de présidents de clubs de différer l'évolution, prévue pour la saison 2013/2014, du nombre maximum de joueuses non-JIPES autorisées sur une FDME.

Le Président de la FFHB indique que si les présidents des 10 clubs actuels de LFH accompagnent leur demande d'un engagement, pris à l'unanimité, visant à :

- accepter définitivement que la règle soit fixée à 4 non-JIPES maximum sur FDME à partir de la saison 2014/2015 (voire à 5 maximum en cas de joueuse néo-pro dans l'effectif),
- confirmer renoncer à toute contestation ou remise en cause,

alors il acceptera d'appliquer le différé demandé, bien que cette décision relève en principe de la compétence de l'assemblée générale fédérale, et de maintenir un doit à 5 non-JIPES maximum sur FMDE en 2013/2014 (voire 6 si néo-pro).

Les représentants des présidents de clubs présents informent qu'une réunion de l'UPCD1F est programmée à Metz samedi 20 avril.

Dès lors, il est demandé à Jean-Marie SIFRE, en sa qualité de président de l'UPCD1F, de revenir vers la FFHB en semaine 17 pour l'informer de la position définitive et unanime adoptée par les présidents des clubs.

A défaut de position prise unanimement, le règlement relatif aux JIPES sera appliqué en l'état de sa rédaction adoptée par les assemblées fédérales 2011 et 2012 et publiée dans l'Annuaire 2012/2013.

[NDLR : Par courriel du 24 avril 2013, Jean-Marie SIFRE, Président de l'UPCD1F, confirme l'engagement unanime de l'ensemble des présidents des 10 clubs de LFH de se conformer à la proposition du président de la FFHB : maintien pour 2014/2013 de la règle autorisant au maximum 5 non-JIPES (voire 6 si néo-pro) sur FDME, passage à 4 non-JIPES maximum autorisées (+1 éventuelle) à partir de la saison 2014/2015, renonciation à toute contestation future ou remise en cause du présent engagement.

Dans ces conditions, le Bureau directeur de la FFHB a adopté la modification correspondante du Règlement relatif aux JIPES, qui sera soumise à la ratification du prochain Conseil d'administration fédéral.]

➤ Questions diverses

✓ Nuit du Handball 2013

Odile DUBUS rappelle que la Nuit du Handball se tiendra le vendredi 24 mai, veille des finales de Coupe de France, à la salle Wagram (Paris 17^e). Le dîner est commercialisé à 225€ HT par personne ; les démarches de vente sont actuellement en cours, trop peu de clubs LFH se sont manifestés pour l'instant alors que cette soirée est pourtant le point d'orgue de la saison en terme d'événements de communication autre que sportif. Thierry WEIZMAN s'interroge sur les raisons de l'augmentation du tarif par rapport à l'année passée (200€ HT).

✓ Arbitrage

A la demande de Stévann PICHON, représentant des arbitres du G1, le débat est porté sur l'évolution souhaitée en 2013/14 par les arbitres du montant des indemnités d'arbitrage.

Jean-Marie SIFRE rappelle alors la chronologie des discussions conduites depuis les Etats généraux de l'arbitrage en 2012 :

- Les clubs de LFH avaient accepté de porter les indemnités à 350€ (450€ en semaine) en 2012/13 sous condition de bénéficier d'arbitres G1 sur l'ensemble des matchs,
- Or, cet engagement d'une exclusivité de désignation de G1 sur les matchs de LFH n'a pas été respecté, puisque 22 matchs sur 90 ont été arbitrés par des G2 en 2012/13,
- Le groupe Elite (composé de G1 et G2) prévu à partir de 2013/14 ne répond pas à la demande des clubs de LFH d'avoir l'assurance d'être arbitrés par des G1.

François GARCIA propose que la CCA travaille une proposition, étalée dans le temps, expliquant la mise en place de ce groupe Elite, ses objectifs de formation et d'homogénéité.

Les présidents de clubs confirment que :

- l'examen d'une telle proposition sera le préalable à toute nouvelle augmentation des indemnités,
- les indemnités d'arbitrage en LFH ne seront donc pas, à ce stade, réévaluées en 2013/14.

✓ Grille des quarts de finale de coupe de la Ligue

Frédéric BOUGEANT souhaiterait que désormais, dans la mesure où les finalités de la coupe de la Ligue sont placées en fin février, la grille des quarts de finale puisse être établie sur la base du classement à la fin des matchs aller de la saison en cours (et non plus sur le classement final de la saison précédente).

Un tel changement n'impactant pas la formule de compétition et notamment les tours qualificatifs (1/8^{èmes} de finale) entre équipes non européennes, la proposition réglementaire correspondante sera présentée lors de l'assemblée de fin de saison.

- ✓ L'assemblée générale de fin de saison est fixée au vendredi 24 mai après midi.

La séance est levée à 17h.



Joël DELPLANQUE,
Président de la FFHB
Pour Patricia SAURINA